

[Circulaire de rentrée 2021 et école inclusive](#) [1]

Circulaire de rentrée 2021 - Circulaire du 23 juin 2021

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 25 du 24 juin 2021

Le point 3 de la circulaire est consacré à la thématique « L'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive ».

Il est indiqué que le « service public de l'École inclusive sera consolidé à la rentrée 2021 avec l'achèvement du déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sur 100 % du territoire et la poursuite de la revalorisation des conditions d'exercice des AESH. Une attention particulière devra être portée à la relation avec les familles, avec la mise en place systématique d'échanges avec les parents à l'occasion d'une nouvelle scolarisation, afin que la communauté éducative soit pleinement consciente des besoins de l'enfant ».

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/circulaire-de-rentre%C3%A9e-2021-et-%C3%A9cole-inclusive>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>